

MAIRIE

DU



FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 08
- votants : 09

L'an deux mil quinze, le douze juin à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 04/06/2015

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., JACOMET M., , LESBROS JM et Mmes ALBANO N., BERAUD M.,, OBRADOS A..

Absents excusés : Mme BONNETTY M. qui a donné procuration à Mme OBRADOS A. et Mrs DROGOUL- SPANU D., FAY E.P..

Objet: distraction de certaines parcelles relevant du régime forestier

Comme suite aux différents échanges et rencontres avec les responsables de l'Office National des Forêts, le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite sortir du régime forestier les parcelles suivantes :

- section C « Les Graves » = n°1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 29, 33, 40, 45, 67, 68, 70, 76, 77, 78, 79 pour une superficie de 385ha 04a 51ca
- section C « Deloutre La Villette » = n°81, 87, 88, 95, 101, 117, 188, 119, 144, 228 pour une superficie de 32ha 37a 08ca
- section C « l'Esparan » = n° 229, 230, 231 pour une superficie de 10ha03a60ca
- section C « Bontès » = n°344, 345, 346, 1 665 pour une superficie de 8ha 77a 40ca
- section C « Roncharel » = n°383, 384, 385, 397, 403, 407 pour une superficie de 12ha 22a 31ca

➤ *total de la distraction = 448ha44a93ca*

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus



André PESCE
Maire de LE FUGERET

RF
Sous-préfecture de Castellane

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/06/2015
004-210400909-20150612-DE_2015_016-DE